



Nations Unies

# Assemblée générale

AG/10904

---

 Département de l'information • Service des informations et des accréditations • New York
 

---

Assemblée générale  
Soixante-quatrième session  
64<sup>e</sup> séance plénière – matin

**L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ADOPTE UN ENSEMBLE DE TEXTES RECOMMANDÉS PAR SA COMMISSION JURIDIQUE, DONT LES RÈGLEMENTS DE PROCÉDURE DU NOUVEAU SYSTÈME DE JUSTICE INTERNE À L'ONU**

**Elle adopte le Guide pratique de la CNUDCI sur la coopération en matière d'insolvabilité internationale et octroie le statut d'observateur à cinq organisations**

/...

Dans le cadre de ses travaux habituels, l'Assemblée générale a ensuite adopté par consensus une [résolution](#)\* dans laquelle elle prie les États Membres, entre autres, d'apporter une assistance économique et sociale au peuple palestinien, « aussi rapidement et généreusement que possible ». Elle souligne également qu'il importe de donner suite aux résultats de la Conférence internationale sur le soutien à l'économie palestinienne pour la reconstruction de la bande de Gaza, tenue le 2 mars 2009. Le représentant d'Israël a signalé que sa délégation s'était jointe au consensus du fait de la nature « constructive » du dispositif de ce texte.

**Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire et des secours en cas de catastrophe fournis par les organismes des nations unies, y compris l'assistance économique spéciale**

Par la résolution sur l'**assistance au peuple palestinien** ([A/64/L.35](#)), l'Assemblée générale souligne l'importance des travaux effectués par le Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient et ainsi que des mesures prises sous les auspices du Secrétaire général pour mettre en place un mécanisme de coordination des activités des Nations Unies dans tous les territoires occupés. Elle prie instamment les États Membres, les institutions financières internationales, les organisations intergouvernementales, les organisations non gouvernementales (ONG) et les organisations régionales et interrégionales, d'apporter aussi rapidement et généreusement que possible une assistance économique et sociale au peuple palestinien.

L'Assemblée souligne qu'il importe de donner suite aux résultats de la Conférence internationale sur le soutien à l'économie palestinienne pour la reconstruction de la bande de Gaza, tenue le 2 mars 2009, au cours de laquelle les donateurs ont annoncé des contributions d'environ 4,5 milliards de dollars. Elle encourage tous les donateurs à accroître l'aide qu'ils apportent directement à l'Autorité palestinienne et à envisager d'aligner leurs cycles de financement sur le cycle budgétaire national de l'Autorité palestinienne.

---

\* A/64/L.35

Elle souligne le rôle que jouent tous les instruments de financement, notamment le Mécanisme palestinien-européen de gestion de l'aide socioéconomique de la Commission européenne et le Fonds d'affectation spéciale de la Banque mondiale. Elle souligne aussi la nécessité de continuer à mettre en œuvre les textes pertinents, s'agissant du transfert régulier, complet et rapide des ressources palestiniennes issues de la fiscalité indirecte.

Enfin, l'Assemblée prie le Secrétaire général de lui présenter à sa soixante-cinquième session une évaluation de l'assistance effectivement reçue par le peuple palestinien et une autre sur les besoins restant à satisfaire ainsi que des propositions précises concernant les mesures à prendre pour y répondre efficacement.

### **Explications de position**

Le représentant d'Israël a indiqué que sa délégation s'était jointe au consensus car contrairement aux nombreuses autres résolutions concernant sa région, cette résolution se fonde sur une approche constructive qui cherche à aider le peuple palestinien à renforcer sa capacité économique et de développement. Ce sont là des points qu'Israël appuie depuis de nombreuses années, a-t-il indiqué. Il a ensuite souligné que grâce, en partie, aux mesures israéliennes, la Cisjordanie avait connu une croissance économique de 8% alors que les projets de construction et de développement avançaient à un rythme exceptionnel.

Le pont d'Allenby est désormais ouvert jusqu'à minuit et de nombreux postes de contrôle ont été retirés quand ils n'ont pas prolongé leurs heures d'ouverture, a-t-il précisé. Israël, a ajouté le représentant, continue d'étudier la manière d'accélérer ces progrès tout en évitant de compromettre ses préoccupations sécuritaires légitimes.

Le représentant a néanmoins maintenu certaines réserves à l'égard de cette résolution, notamment en ce qui concerne la politique d'assistance dans la bande de Gaza. De tels dispositifs doivent refléter les besoins sécuritaires d'Israël, a-t-il averti. Le représentant a ensuite engagé les Palestiniens à reprendre les négociations afin de conclure un accord de paix. Ce n'est qu'à travers des négociations bilatérales que nous pourrions réaliser la vision de deux États vivant côte-à-côte dans la paix et la sécurité, a-t-il insisté.

### **Déclaration**

Mme FEDA ABDELHADY-NASSER, Observatrice de la Palestine, a souligné que l'aide internationale est essentielle pour la survie du peuple palestinien, notamment pour les personnes qui vivent dans des zones occupées, dans la bande de Gaza et à Jérusalem-Est notamment. Elle a également évoqué l'importance des bourses d'étude et l'aide au développement qui est particulièrement importante dans le contexte du Plan lancé en août 2009 par l'Autorité palestinienne visant à jeter les bases d'un futur État indépendant. La représentante a dénoncé la poursuite du « blocus illicite » de la bande de Gaza, en souhaitant qu'Israël n'échappe pas à ses responsabilités en vertu du droit international.

/...

\* \*\*\* \*